

2009/1672 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARRAINAGE
ENTRE LA VILLE DE LYON/MUSEE DES BEAUX-ARTS ET
LA SOCIETE "VUE EN VILLE SPEG" (DIRECTION DES
AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Un parrainage est conclu entre la Société « Vue en Ville, SPEG » et le Musée des Beaux-Arts de Lyon portant sur la promotion du musée des Beaux-Arts de Lyon sur un réseau d'affichages pendant 14 jours.

La Société « Vue en Ville, SPEG Affichage » s'engage à faire la promotion du Musée des Beaux-Arts en mettant à disposition de la Ville de Lyon pour le Musée des Beaux-Arts de Lyon : 200 panneaux R/V inclus (soit 400 faces d'affichage pendant 14 jours, prévues pour 400 affiches au format 40X60 fournies par le musée des Beaux-Arts) dont la valorisation est estimée à 2 990 euros. La contrepartie octroyée par la Ville de Lyon, dans le cadre de ce parrainage est estimée à 2 496 euros.

Une convention a donc été établie afin de définir les obligations réciproques des parties ainsi que les modalités de l'exécution jusqu'au 31 janvier 2010 ».

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 2^e arrondissement ;

Oùï l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

DELIBERE

1. La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et la Société « Vue en Ville, SPEG » est approuvée.

2. M. Le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN